

Agir pour ne pas subir.

Le 6 mars 2024 la DRFIP a convié l'ensemble des partenaires sociaux un échange informel lors de l'audioconférence. Plusieurs points ont été abordés.

Premier contact avec la nouvelle Directrice, Amélie VERDIER .

Mme GODARD DEVAUJANY a fait une synthèse de l'audioconférence animée par notre nouvelle DG avec les directeurs de réseau.

Mme VERDIER s'est présentée comme très attachée à l'image de la DGFIP qui s'inscrit en soutien des usagers et partenaires ainsi qu'au réseau de notre administration.

Au cours de cette audioconférence, le thème **du pont du 10 mai** a été abordé. La position de notre directrice générale est la confirmation du principe de l'ouverture ce jour là dans la mesure où la DGFIP a une mission de service public.

Néanmoins, la Directrice Générale devrait recevoir rapidement les OS.

Mme GODARD DEVAUJANY a souhaité apporter les précisions suivantes sur le sujet du pont / ou de l'absence de pont le 10 mai 2024. **Elle a transmis à la DG le préavis de grève pour le 10 mai 2024 qui lui a été transmis par la CGT et co-signé par les OS du Loiret, FO s'étant abstenue de signer ce document.**

Cependant, notre directrice a précisé qu'elle attendait la réunion préparatoire à la campagne IR ainsi que les consignes et précisions sur la contribution de la DRFIP 45. Elle a souligné que le taux de 50 % de présence ne serait pas demandé aux agents.

Cependant, la DRFIP 45 devra participer aux différentes permanences téléphoniques. Se posera alors le problème de l'organisation de cette permanence le 10 mai 2024 si le pont n'est pas accordé.

Pour la CFTC DGFIP Loiret, cette situation aurait pu être évitée si la direction générale avait suivi la proposition de la CFTC DGFIP consistant à repousser la date de clôture de la campagne IR. Rester camper sur des positions de principe sans prendre en compte les contraintes rencontrées par les parents d'enfants scolarisés, par exemple, ne traduit pas la reconnaissance de l'implication globale des agents de la DGFIP dans les missions qui leur sont confiées.

La formation éco-gestes :

Ce point a été largement commenté par notre directrice qui a répondu aux différentes critiques qui ont été remontées par les différentes OS :

- Notre directrice a expliqué que cette formation était, au départ, destinée aux seuls cadres A de la DGFIP. Elle a souhaité que cette formation soit dispensée à l'ensemble des agents de la DRFIP afin que tous aient le même niveau d'information.
- Cette formation revêt pour la directrice un caractère obligatoire dans la mesure où elle traite d'un sujet sociétal majeur. Chacun de nous est impliqué, dans l'exercice de ses missions, à mettre en pratique les gestes « éco-responsables ».
- Le lieu de la formation est à Orléans et non sur les divers sites du département parce que l'intervenant déroule la formation pour un public de 80/100 personnes. Les agents ont été encouragés à co-voiturer ou à prendre les transports en communs.
- Par ailleurs, les voitures de services de la DRFIP porteront un macaron indiquant que, sur autoroute, la vitesse maximale sera limitée à 110 km/H. notre direction s'inscrivant ainsi dans le plan d'action éco-responsable.

Agir pour ne pas subir.

Frais de déplacement :

De nombreux collègues ont fait part de leur incompréhension quant au sujet des justificatifs qui sont demandés dans le cadre du remboursement des frais de déplacement. M. DRANO a expliqué *que la dernière note cadre date de 2014 et que les résultats de l'audit sur ce thème ont pointé des règles budgétaires parfois perdues de vue, notamment en matière de pièces justificatives.*

Une nouvelle note sera bientôt diffusée aux agents afin de clarifier le sujet.

Programme 348 :

Fin mars, les services suivants vont déménager : le PRS, le PCE, la Trésorerie Amendes et le SIE Loiret Ouest. La remise en service de l'ascenseur du F1 retiendra l'attention de la direction. Mi-avril, le SGC Orléans Métropole sera appelé à déménager.

Point bâtementaire :

- Parking de Gien : le marché est ouvert et 2 entreprises ont, pour l'instant soumissionné ;
- P1 /P3 fenêtres condamnées à cause de malfaçons. La préfecture prendra en charge les travaux de réparation. La DRFIP 45 remboursera la préfecture lorsque les subventions de l'ADEME seront versées.

Pour la CFTC DGFIP Loiret, il est terriblement regrettable que les agents ne puissent ouvrir leurs fenêtres à cause de malfaçons nombreuses et récurrentes. Il faudrait veiller à ce que les réparations puissent être effectuées avant le prochain épisode de canicule.

Entretiens d'évaluation :

Comme chaque année, la CFTC DGFIP Loiret est à vos côtés pour répondre à vos interrogations et vous accompagner tout au long de cette procédure.

Vous êtes notre priorité, n'hésitez pas à nous contacter !